

## METHODOLOGIE

### Personnel soignant

#### En France

Le personnel soignant a été sélectionné en fonction de la profession et du secteur d'activité. La liste des professions étudiées est la suivante :

- Infirmiers :  
Cadres infirmiers et assimilés  
Infirmiers psychiatriques  
Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puériculteurs)  
Sages-femmes (libérales ou salariées)  
Infirmiers en soins généraux, salariés  
Infirmiers libéraux
- Aides-soignants :  
Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)

Les secteurs retenus, tels que définis par les codes de la Nomenclature des activités française (NAF) sont les suivants :

- 86.10Z Activités hospitalières
- 86.90D Activités des infirmiers et des sages-femmes
- 87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées
- 87.10B Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
- 87.10C Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
- 87.20A Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
- 87.20B Hébergement social pour toxicomanes
- 87.30A Hébergement social pour personnes âgées
- 87.30B Hébergement social pour handicapés physiques
- 88.10A Aide à domicile
- 88.10B Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées

#### En Suisse

Plusieurs sources de données ont été utilisées dans cette étude. Pour les résultats issus du relevé structurel (RS) qui sont présentés dans la première partie, le personnel soignant comprend les professions, selon les codes ISCO 2019, suivantes :

- 2220 Chefs des services de soins, infirmiers et sages-femmes, sans indication particulière (sip)
- 2221 Chefs des services de soins et infirmiers
- 2222 Sages-femmes
- 3200 Professions intermédiaires de la santé, sip
- 3220 Personnel soignant et sages-femmes (niveau intermédiaire), sip
- 3221 Personnel soignant (niveau intermédiaire)
- 3222 Sages-femmes (niveau intermédiaire)
- 5300 Auxiliaires des soins et de l'assistance, sip
- 5320 Auxiliaires de soins, sip
- 5321 Auxiliaires de soins en institution
- 5322 Auxiliaires de soins à domicile et aides familiales
- 5329 Auxiliaires de soins et assimilés, non classés ailleurs

Les secteurs retenus<sup>19</sup>, tels que définis par les codes de la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008), sont les suivants :

- 861001 Hôpitaux pour soins généraux
- 861002 Hôpitaux spécialisés
- 869003 Activités des infirmières, soins à domicile
- 869004 Activités des sages-femmes
- 871000 Hébergement médicalisé
- 872001 Institutions pour toxicomanes
- 872002 Etablissements pour les traitements psychosociaux
- 873001 Maisons pour personnes âgées
- 873002 Institutions pour personnes handicapées
- 879002 Maisons d'éducation

<sup>19</sup> Pour la statistique de frontaliers (STAF), seule la NOGA 2008 à deux positions est disponible. Sont donc retenues les divisions *activités pour la santé humaine* (86) et *hébergement médico-social et social* (87).

- 879003 Autre action sociale avec hébergement
- 881000 Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

A partir des professions, trois catégories de personnel soignant sont définies : infirmiers diplômés (2220, 2221, 2222), personnel soignant intermédiaire (3200, 3220, 3221, 3222), auxiliaires de soins (5300, 5320, 5321, 5322, 5329).

Les données de la statistique des frontaliers (STAF) sont utilisées dans l'encadré 3. Le personnel soignant est défini tel que ci-dessus.

Les données provenant des établissements de santé (hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile) sont utilisées dans la seconde partie. Ce sont les sources de l'OFS qui sont utilisées (statistique des hôpitaux, statistique des institutions médico-sociales, statistique de l'aide et des soins à domicile). Le personnel soignant est également défini selon les catégories ci-dessous.

### Le personnel soignant selon la terminologie de l'OCDE

Selon l'OCDE, le personnel soignant se décompose en deux groupes : le personnel infirmier et les auxiliaires de soins. Le « personnel infirmier » englobe deux catégories, celles des infirmiers diplômés et le personnel soignant intermédiaire. Afin de tenir compte des spécificités du système de formation suisse dans le domaine des soins, il a été décidé, comme le fait également l'OFS, de présenter les résultats en trois catégories :

- Les *infirmiers diplômés* de niveau tertiaire assument la responsabilité de la planification et de l'organisation des soins aux patients, incluant la supervision d'autres professionnels de la santé. Ces personnes travaillent de manière autonome ou en équipe avec du personnel médical ou autres, dans l'application de mesures de prévention et de soins. Côté français, cela correspond aux infirmiers diplômés d'Etat.

- Le *personnel soignant intermédiaire* travaille généralement sous la supervision d'autres professionnels de la santé et prodigue des soins et traitements selon les plans de référence établis par le personnel médical, infirmier ou par d'autres professionnels de la santé. La Suisse place dans la catégorie du personnel soignant intermédiaire le personnel de soins avec un certificat de niveau secondaire II, obtenu via un apprentissage ou une formation dans une école professionnelle. Au niveau suisse, les professionnels qui garnissent presque la moitié des rangs de cette catégorie sont les assistants en soins et santé communautaires (ASSC). Cette catégorie ne trouve pas d'équivalent côté français.

- Les *auxiliaires de soins* s'occupent, sous la supervision du personnel infirmier diplômé, de l'accompagnement et des soins quotidiens de patients ou de résidents dans une large palette d'institutions de soins comme les hôpitaux et cliniques d'une part et les établissements de soins de longue durée d'autre part. L'équivalent côté français correspond aux aides-soignants diplômés d'Etat.

De manière générale, le personnel de niveau de formation tertiaire est ainsi intégré à la catégorie « Infirmiers diplômés », celui en possession d'un titre de niveau secondaire II dans la catégorie « Personnel soignant intermédiaire » et le personnel avec une formation inférieure ou sans formation est attribué à la catégorie « Auxiliaires de soins ».

## Formation

### En France

Les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) forment les infirmiers. Les IFSI sont accessibles après le baccalauréat, et la formation dure trois ans. Les instituts de formation d'aides-soignants (IFAS) forment les aides-soignants. Pour accéder à cette formation, il faut être âgé de 17 ans au moins et la formation dure un an. Les lycées peuvent également accueillir les formations d'aides-soignants. Les deux types de formation peuvent être regroupés en un seul et même établissement.

Par rapport aux formations de l'enseignement supérieur, ces formations ne sont pas implantées uniquement dans des zones densément peuplées. Dans l'Ain, sont implantés deux IFAS-IFSI (Bourg-en-Bresse et Hauteville-Lompnes), un IFAS (Oyonnax) et un IFSI (Bourg-en-Bresse). Par ailleurs, un lycée professionnel à Bourg-en-Bresse propose la formation d'aide-soignant. En Haute-Savoie, sont implantés trois IFAS-IFSI (Ambilly/Annemasse, Pringy et Thonon-les-Bains) et trois IFAS (Annecy-le-Vieux, Rumilly et Sallanches). Un lycée professionnel à Thonon-les-Bains dispense la formation d'aide-soignant.

Les résultats sur les diplômés d'Etat proviennent de l'enquête *Ecoles* de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

### En Suisse

Le degré secondaire II du système éducatif suisse est organisé en deux grands axes : d'une part, la formation professionnelle initiale qui débouche sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) après trois (ou quatre) ans ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) après deux ans ; d'autre part, les formations générales qui regroupent les programmes menant à la maturité (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) ainsi qu'une formation de culture générale.

Le degré tertiaire est composé des hautes écoles (hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques, universités et écoles polytechniques fédérales) et de la formation professionnelle supérieure. Ce dernier type de formation présente un lien étroit avec la pratique. Reposant sur l'expérience professionnelle acquise antérieurement, la formation professionnelle supérieure combine enseignement théorique et pratique professionnelle. Elle propose deux voies d'études : les écoles supérieures et les examens fédéraux (examens professionnels et examens professionnels supérieurs).

Les résultats sur les diplômés proviennent de diverses sources de l'OFS (Etudiants et examens finals des hautes écoles, statistique des diplômés, statistique de la formation professionnelle initiale, perspectives de la formation). Notons qu'une même personne peut obtenir plusieurs titres, elle sera donc recensée à chaque fois.

## Les diplômes suisses pris en compte dans cette étude

### Degré tertiaire (hautes écoles)

- Doctorat en sciences des soins infirmiers
- Master en sciences des soins infirmiers
- Bachelor en soins infirmiers
- Bachelor de sage-femme

### Degré tertiaire (formation professionnelle supérieure)

#### Ecoles supérieures :

- Diplômes en soins infirmiers (ES)
- Diplômes en techniques opératoires (ES)
- Diplômes postgrades en anesthésie (EPD ES)
- Diplômes postgrades en soins d'anesthésie, intensifs et d'urgence (EPD ES)
- Diplômes postgrades en soins intensifs (EPD ES)
- Diplômes postgrades en soins d'urgence (EPD ES)

#### Examens fédéraux :

- Brevet fédéral de spécialiste soins longue durée et accompagnement (BF)

### Degré secondaire II (formation professionnelle initiale)

- Attestation de formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement (AFP)
- Certificat fédéral de capacité d'assistant en soins et santé communautaire (CFC)

La formation d'auxiliaires de santé (personnel soignant non professionnel) s'acquiert par la fréquentation d'un cours dispensé par la Croix-Rouge suisse. La durée de la formation, comprenant enseignement théorique et stage pratique, est d'environ 300 heures. Les résultats sur le nombre de certificats délivrés sont fournis par la Croix-Rouge suisse.

Les données concernant l'offre future du personnel de santé se basent sur les scénarios 2020-2029 pour le système de formation. Ces scénarios sont élaborés pour chaque degré de formation et comportent différentes variantes : haute, basse et de référence. C'est cette dernière qui est présentée ici.

## ANNEXES

### A 01 Personnel soignant selon le lieu de travail et de résidence, en 2018 (1)

	Lieu de résidence			
	Ain	Haute-Savoie	Canton de Genève	Canton de Vaud
<b>Total</b>	<b>9 700</b>	<b>15 290</b>	<b>4 600</b>	<b>11 100</b>
France	8 770	8 980	///	///
dont Ain	6 070	70	///	///
Lieu de travail  dont Haute-Savoie	100	8 760	///	///
Suisse	930	6 310	///	500
dont canton de Genève	540	5 360	4 500	200
dont canton de Vaud	380	750	100	10 400

(1) 2017-2019 pour les résidents en Suisse ; provenant d'une enquête par échantillonnage, les données sont arrondies à la centaine.

Sources : Insee, Recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; OFS - Relevé structurel 2017-2019

**A 02 Répartition du personnel soignant résidant dans l'Ain et la Haute-Savoie, selon le secteur d'activité et la profession, en 2018, en % (1)**

	Personnel soignant transfrontalier							
	Cadres infirmiers et assimilés	Infirmiers psychiatriques	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)	Sages-femmes (libérales ou salariées)	Infirmiers en soins généraux, salariés	Infirmiers libéraux	Aides-soignants	Ensemble
Activités hospitalières	66	80	94	82	77	38	59	73
Activités des infirmiers et des sages-femmes	9	20	4	13	8	53	2	7
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	15	0	0	2	8	9	27	13
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	0	0	0	0	1	0	2	1
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	3	0	0	0	1	0	0	1
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	1	0	0	0	0	0	1	0
Hébergement social pour toxicomanes	1	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement social pour personnes âgées	2	0	0	2	1	0	5	2
Hébergement social pour handicapés physiques	1	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile	2	0	1	0	3	0	4	3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Personnel soignant travaillant en France</b>								
Activités hospitalières	72	100	95	72	83	3	54	62
Activités des infirmiers et des sages-femmes	2	0	1	28	3	97	3	12
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	15	0	4	0	10	0	31	18
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	0	0	0	0	1	0	0	1
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	2	0	0	0	1	0	3	2
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	1	0	0	0	0	0	1	1
Hébergement social pour toxicomanes	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement social pour personnes âgées	2	0	0	0	2	0	5	3
Hébergement social pour handicapés physiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile	5	0	0	0	0	0	2	1
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Les chiffres sont arrondis pour eux-mêmes, si bien que le total peut ne pas correspondre à 100 %.  
Source : Insee, Recensement de la population 2018, exploitation complémentaire

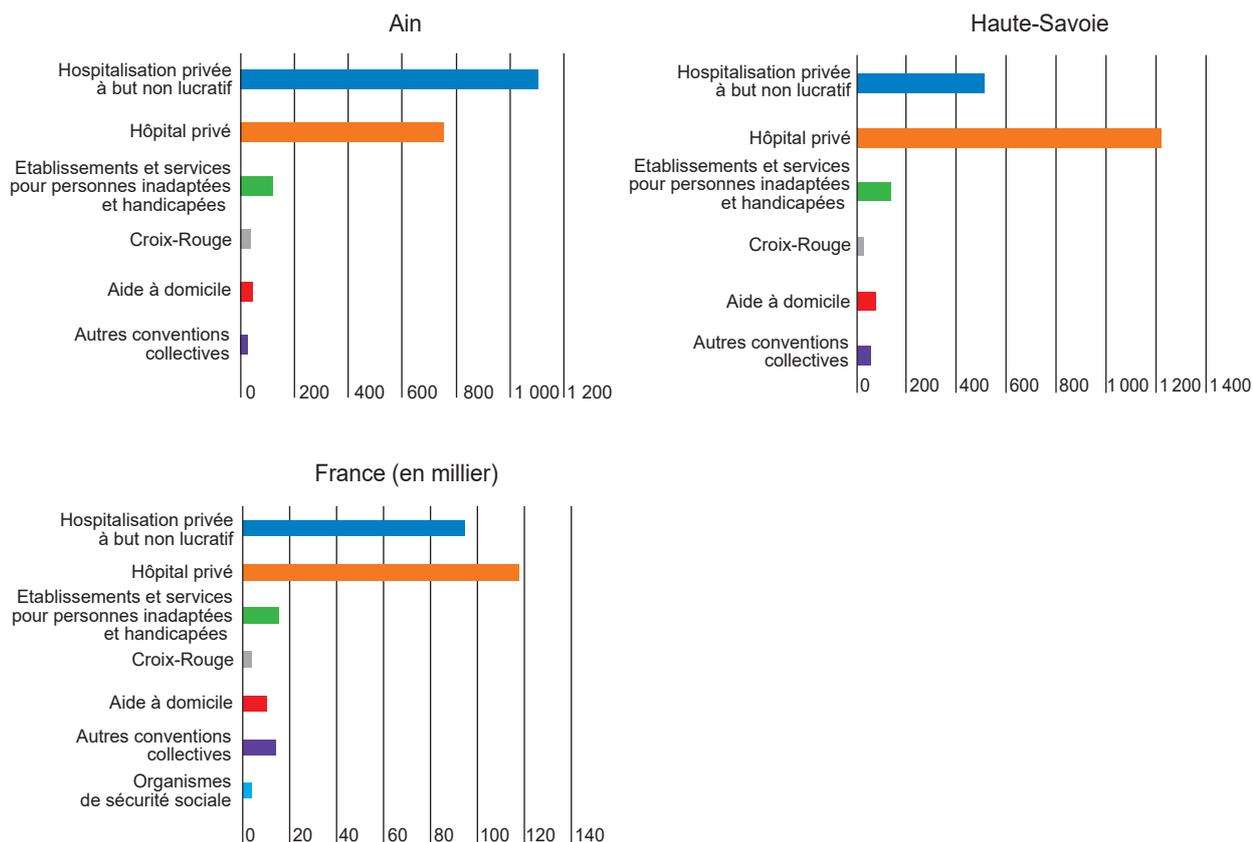
**A 03 Personnel soignant résidant selon le lieu de travail et de résidence, en 2018**

	Auvergne- Rhône-Alpes		Lieu de résidence		Lieu de travail		Lieu de résidence		Lieu de travail	
	Ain	Haute-Savoie	Ain et Haute-Savoie	Zone d'emploi (ZE) du Genevois français (GF)	ZE GF- Ain	ZE GF- Haute-Savoie	Le Chablais	ZE Annecy	ZE La Vallée de L'Arve	
<b>Lieu de travail</b>										
<b>Total</b>	<b>116 990</b>	<b>9 700</b>	<b>15 290</b>	<b>7 080</b>	<b>1 420</b>	<b>5 660</b>	<b>2 640</b>	<b>4 920</b>	<b>1 330</b>	
France	109 570	8 770	8 980	2 770	530	2 240	1 500	3 680	890	
Étranger	7 420	930	6 310	4 310	890	3 420	1 140	1 240	440	
dont Suisse	7 400	930	6 310	4 310	890	3 420	1 140	1 240	440	
Canton Genève	6 040	540	5 360	3 820	520	3 300	430	1 150	420	
Canton Vaud	1 150	380	750	470	370	100	540	90	( )	

( ) L'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données.

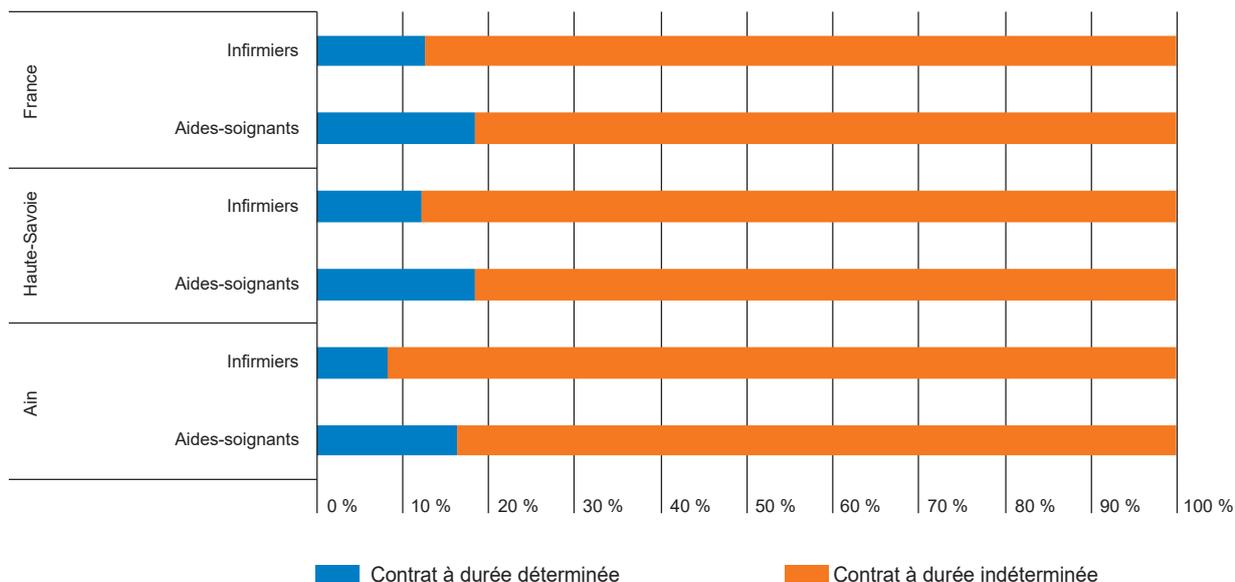
Source : Insee, Recensement de la population 2018, exploitation complémentaire

### A 04 Nombre de contrats selon la convention collective, en 2018



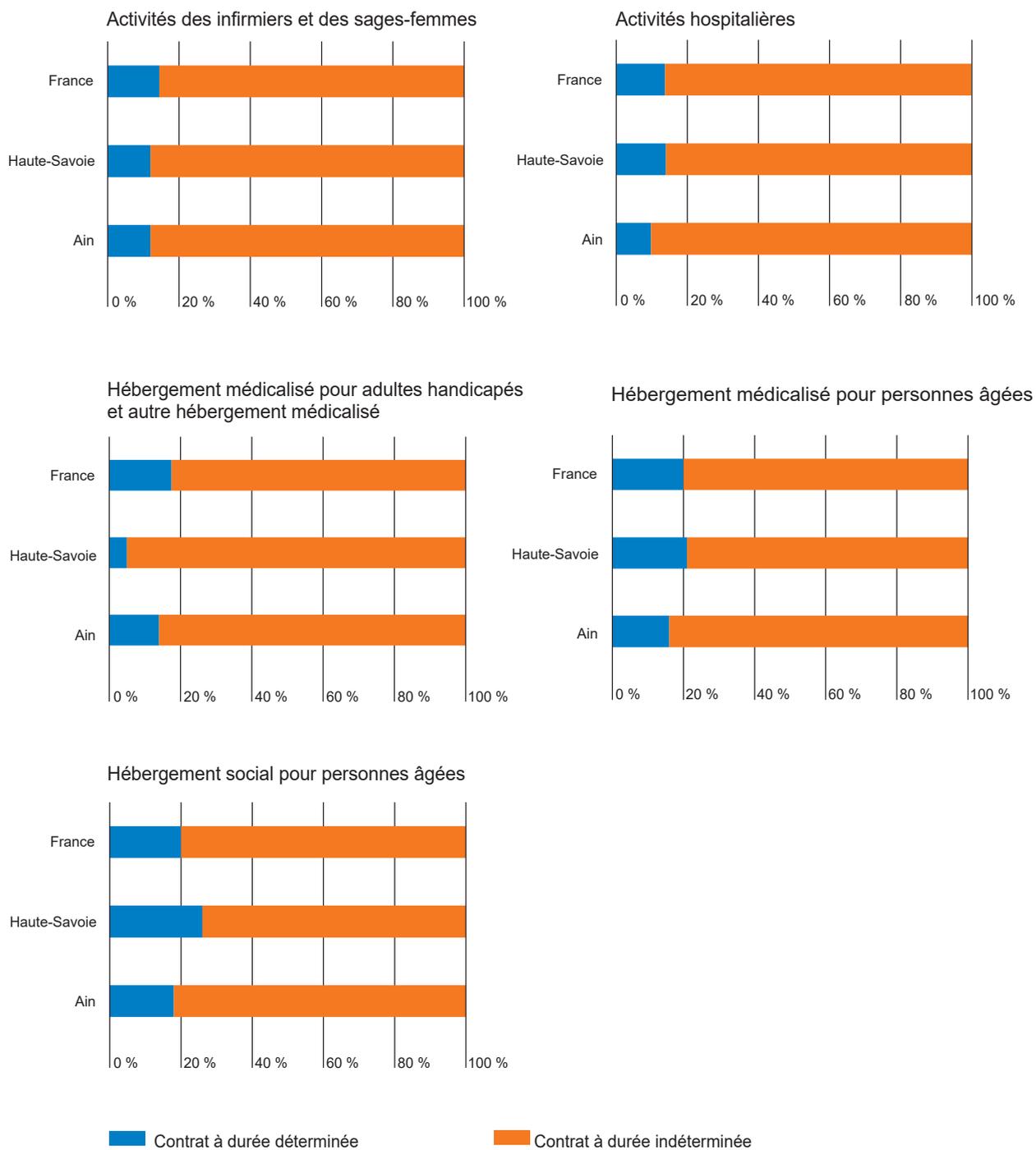
Source : Insee, Base tous salariés 2018

### A 05 Répartition des postes salariés de la sphère privée, selon la catégorie de profession, par type de contrat, en 2018



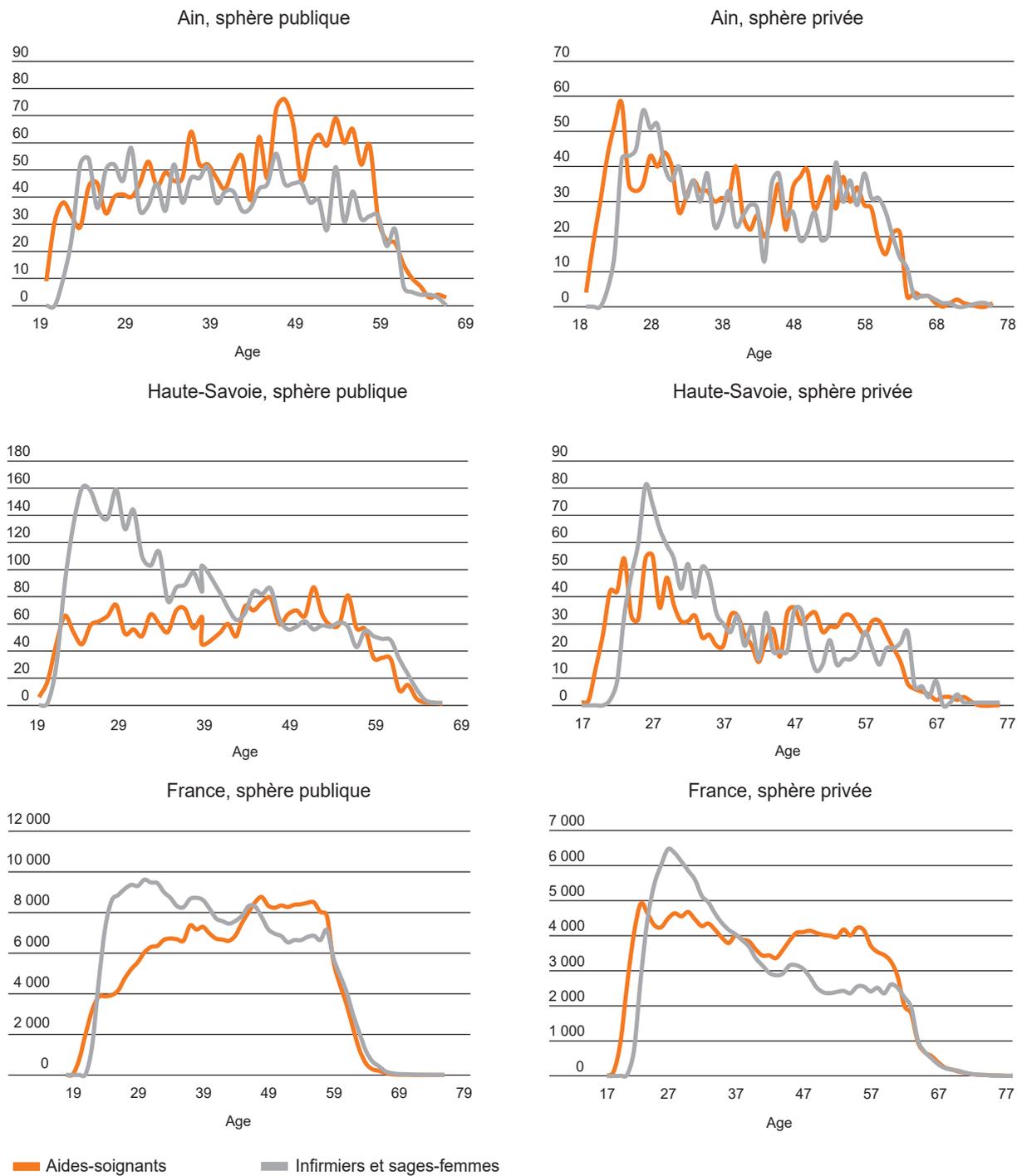
Source : Insee, Base tous salariés 2018

**A 06 Répartition des postes en équivalent plein temps (EPT) salariés de la sphère privée selon le type de contrat, par secteur d'activité, en 2018**



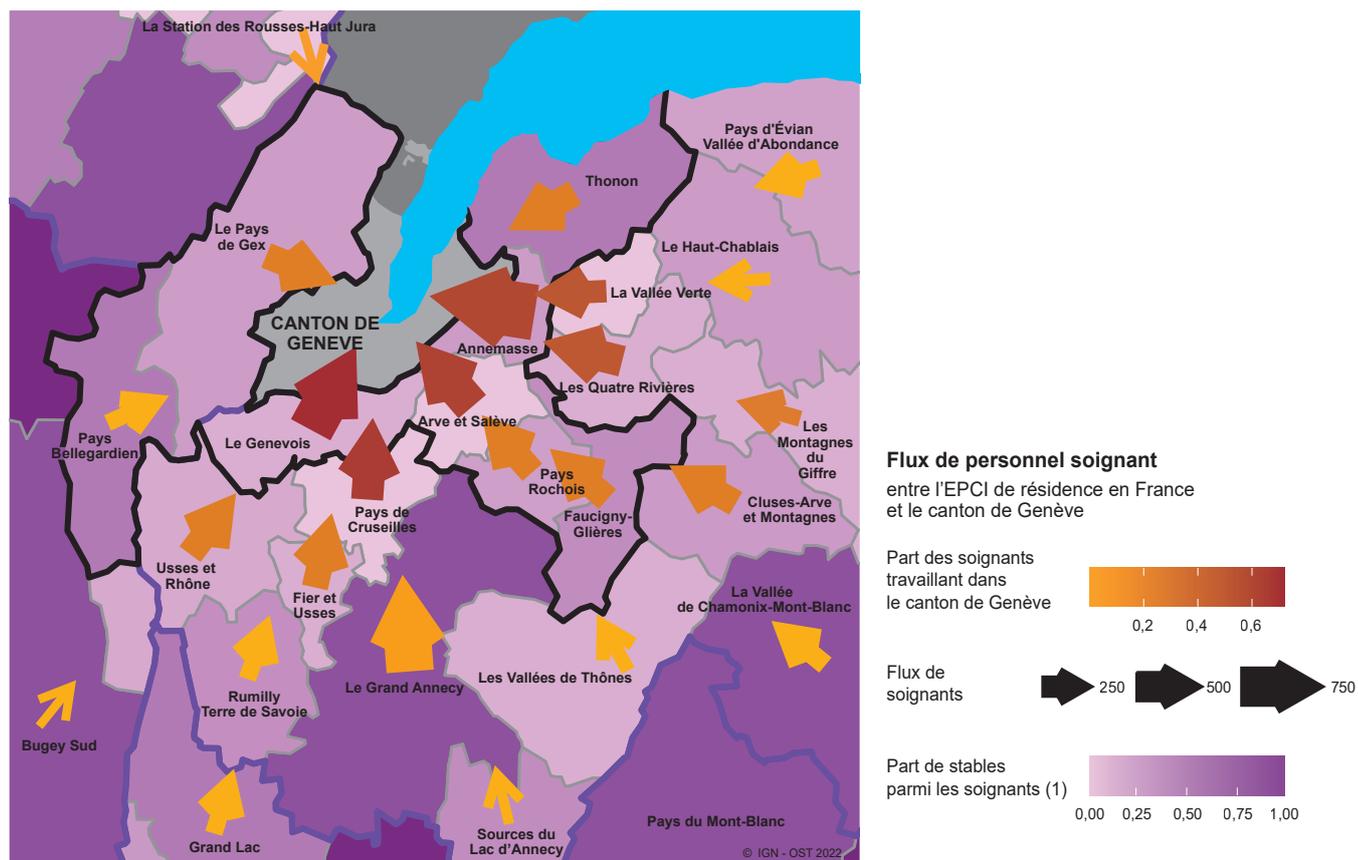
Source : Insee, Base tous salariés 2018

**A 07 Effectif du personnel soignant salarié selon l'âge et la catégorie de profession, en 2018**



Sources : Insee, Base tous salariés 2018 et Siasp 2018

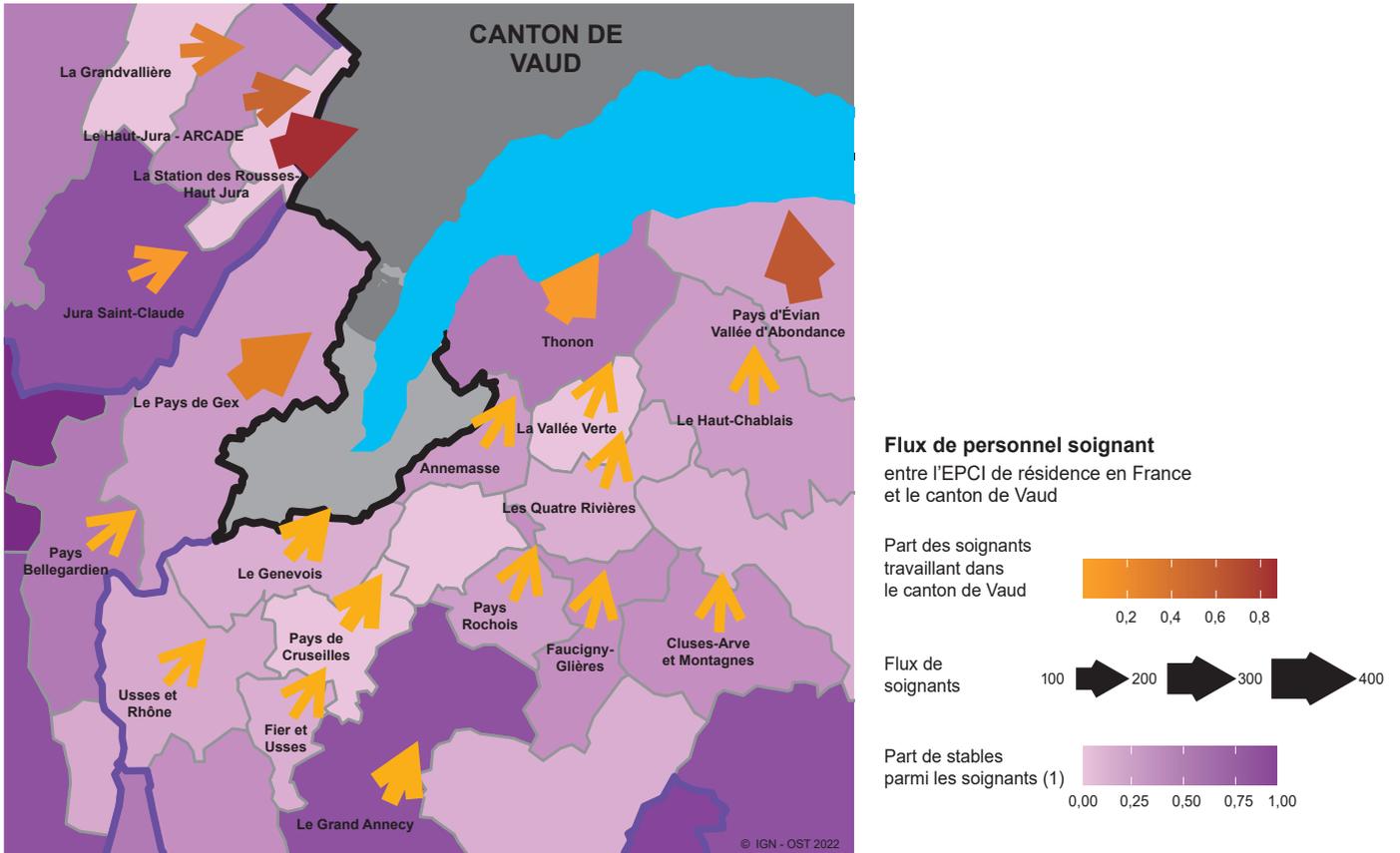
## C 01 Flux de personnel soignant vers le canton de Genève, en 2018



(1) Part de personnes résidant dans le même EPCI que leur lieu de travail.

Source : Insee, Recensement de la population 2018

## C 02 Flux de personnel soignant vers le canton de Vaud, en 2018



(1) Part de personnes résidant dans le même EPCI que leur lieu de travail.

Source : Insee, Recensement de la population 2018